

Femmes en situation de handicap :

**STOP AUX STÉRÉOTYPES,
AUX INÉGALITÉS
ET AUX VIOLENCES**



PRÉAMBULE

Historiquement, les femmes et les personnes en situation de handicap objets de nombreux préjugés font partie des populations dominées et sont victimes de discriminations dans tous les domaines de la vie.

Depuis de nombreuses années, les droits des femmes font l'objet de luttes spécifiques : contre les discriminations, pour l'égalité réelle, etc. De la même façon, les personnes en situation de handicap et leurs proches se battent pour leurs droits et leur effectivité, contre les discriminations, pour l'égalité dans tous les domaines de la vie. Cependant, généralement, ces combats sont menés au nom des "personnes", sans que soit prise en compte la dimension de genre. Les populations en situation de handicap semblent victimes d'un phénomène d'asexualisation.

Pourtant, en croisant les approches genre et handicap, force est de constater qu'être femme et être en situation de handicap impliquent bien souvent une double discrimination et des difficultés spécifiques.

En termes de textes fondamentaux¹, la prise en considération des femmes en situation de handicap est assez récente.

Si la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes datant de 1979 est un texte fondateur pour leurs droits, elle ne fait pas mention de la dimension du handicap. C'est la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en 1993 qui cite pour la première fois les femmes en situation de handicap comme faisant partie des catégories vulnérables.

En 2006, la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France en 2010, acte le principe de l'égalité hommes-femmes et pointe les risques de discriminations et de violences spécifiques auxquelles les filles et femmes en situation de handicap sont exposées. Dans son article 6, la Convention attend des États Parties qu'ils « *reconnaissent que les femmes et les filles handicapées sont exposées à de multiples discriminations* » et qu'ils prennent « *les mesures voulues pour leur permettre de jouir pleinement et dans des conditions d'égalité de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.* »

Cette demande de mesures appropriées est également reprise dans une recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à destination des États membres de 2012.

En 2013, une résolution du Parlement européen sur les femmes handicapées souligne le caractère intersectoriel du genre et du handicap, la double discrimination existante, le risque supérieur pour les femmes en situation de handicap de tomber dans la pauvreté, le droit pour les femmes en situation de handicap de décider de leur propre vie, le droit à une vie sexuelle libre, à la maternité, à l'accès aux soins – en particulier gynécologiques – et la lutte nécessaire contre les stéréotypes.

1 Voir détails en annexes

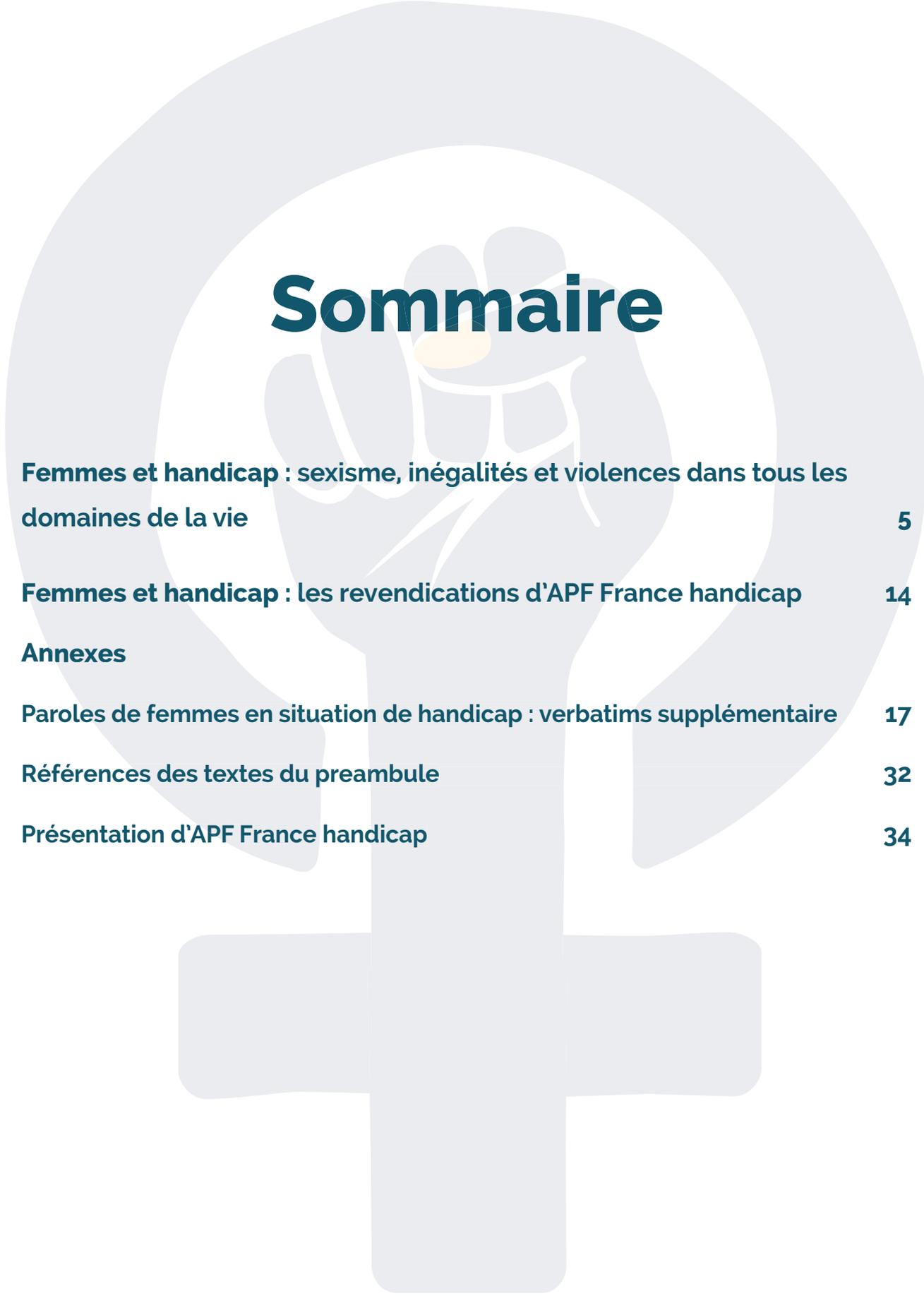
En France, le Défenseur des droits publie un rapport sur l'emploi des femmes en situation de handicap en novembre 2016. Appelant « à une *vigilance particulière à leur égard* », il émet différentes recommandations concernant l'éducation et l'emploi mais aussi la visibilité des femmes handicapées, la lutte contre les stéréotypes et la nécessité de données statistiques dans des dimensions intersectionnelles (c'est-à-dire prenant en compte les discriminations multiples qui peuvent se croiser, se renforcer).

Le 5^e plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) du gouvernement fixe des objectifs concernant les femmes en situation de handicap en particulier en termes de prise en charge et de connaissance.

Enfin, depuis plusieurs années, on peut noter le travail d'associations telles que Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) ou l'Association Francophone de Femmes Autistes (AFFA), pour défendre les droits des femmes en situation de handicap.

APF France handicap est évidemment également très mobilisée sur le sujet. Et, désirant donner la parole à des femmes en situation de handicap, l'association a réalisé une enquête en ligne en janvier et février 2019 auprès de ces dernières (tous types de handicap et degré d'invalidité confondus). Plus de 3 100 femmes ont répondu.

Considérant qu'en France, les problématiques spécifiques des femmes en situation de handicap sont les grandes oubliées des politiques publiques et se fondant sur les références précitées, APF France handicap publie son plaidoyer : "Femmes en situation de handicap : stop aux stéréotypes, aux inégalités et aux violences". Un plaidoyer porté par l'ensemble des femmes et des hommes de l'association.



Sommaire

Femmes et handicap : sexisme, inégalités et violences dans tous les domaines de la vie	5
Femmes et handicap : les revendications d'APF France handicap	14
Annexes	
Paroles de femmes en situation de handicap : verbatims supplémentaire	17
Références des textes du preambule	32
Présentation d'APF France handicap	34

FEMMES ET HANDICAP : sexisme, inégalités et violences dans tous les domaines de la vie

« On a beau être en 2019 maintenant, être une femme est compliqué. En situation de handicap, c'est pire. » X¹, 35 ans, atteinte d'une déficience physique.

Victimes des inégalités subies par les femmes en général et de celles subies par les personnes en situation de handicap, les femmes en situation de handicap méritent une attention particulière parce qu'elles

Part des femmes en France

Population en général :
51,5 % de femmes

Population handicapée :
54 % de femmes

Source : Insee

rencontrent des problématiques spécifiques, méconnues et ignorées auxquelles il convient de s'attacher.

Pour le Défenseur des

droits², « au-delà de l'emploi, les stéréotypes liés au sexe sont renforcés par les situations de handicap ».

Dans l'enquête APF France handicap, 92 % des répondantes estiment que leurs problématiques ne sont pas bien prises en compte dans les politiques du handicap alors que pour 83 % d'entre elles, le fait d'être une femme et en situation de handicap rend leur vie quotidienne plus difficile et ce, dans tous les domaines : accès aux lieux publics, aux transports et au logement, éducation et formation, emploi, niveau de vie, santé, justice, aides humaines et matérielles liées au handicap, vie affective et sexuelle, vie familiale, etc.

69 % des Français estiment que les inégalités entre les femmes et les hommes sont importantes. Les femmes sont 74 % à le penser.
Source : baromètre d'opinion 2017 - Drees

Près de 40 % des répondantes ont déjà été ou sont actuellement victimes de discrimination(s) alors que 27 % des femmes en général disent avoir été témoin de discrimination du fait de leur sexe³. Une différence qui plaide pour le

fait qu'une femme en situation de handicap est parfois victime de discrimination du fait de son handicap, parfois du fait de son sexe, parfois des deux.

En outre, 35 % des répondantes à l'enquête APF France handicap déclarent ne pas savoir si elles ont déjà été discriminées ou si elles le sont. Un chiffre révélateur de l'intériorisation potentielle de situations anormales vécues comme normales.

Dans tous les domaines de la vie quotidienne, être une femme en situation de handicap est donc bien souvent synonyme de double discrimination, d'inégalités et de stéréotypes renforcés.

1. Norme, corps et sexualité : des femmes "au rabais"

Répondre aux canons esthétiques et à la vision de la féminité imposés par la société actuelle : voilà un des obstacles les plus importants pour les femmes en situation de handicap.

Plus que les autres femmes, celles-ci prennent de plein fouet l'injonction à la beauté qui relèverait du corps parfait. Une injonction qui prédétermine ce que serait ou pas un corps désirable.

Soit elles sont vues comme asexuées, soit elles ne sont pas assez sexuées et renvoyées au fait qu'elles ne sont pas de "vraies" femmes avec ce que cela comporte

La santé sexuelle fait partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans leur ensemble. (...) Pour atteindre et maintenir un bon état de santé sexuelle, les droits sexuels de tous les individus doivent être respectés et protégés
Source : OMS

1 Les témoignages rapportés sont présentés par la lettre X, si la femme répondante n'a pas laissé son prénom.

2 Rapport sur l'emploi des femmes en situation de handicap de 2016

3 Source : baromètre d'opinion 2017 - Drees

de préjugés sexistes, car considérées "incomplètes", présumées incapables d'apporter quoi que ce soit à l'autre. Parfois encore, elles sont vues comme de simples objets sexuels et victimes de violences. (cf. p.11)

Tout cela a des conséquences sur le regard que ces femmes portent sur leur corps, leurs désirs, leur vie affective et sexuelle et la possibilité d'en avoir en une, sur leur capacité de séduction, sur la façon dont est accueilli et accompagné leur désir de maternité, etc.

Ce regard que les femmes en situation de handicap portent sur elles-mêmes et leur construction en tant que femmes peuvent être différents selon que le handicap est de naissance ou acquis.

« Ce qui est difficile : devoir s'accepter en tant que femme tout d'abord (si on ne rentre pas dans la norme française, être mince par exemple) et ensuite devoir faire accepter son handicap dans la sphère de l'intime demande beaucoup d'énergie et est lourd à gérer. » Adeline, 28 ans, atteinte d'une déficience physique depuis l'âge de 19 ans

« Il est pour moi difficile de se sentir "femme" au niveau de la vie affective et sexuelle. En effet, le handicap a souvent pour conséquence le fait de nous infantiliser, même à plus de 30 ans. La plupart du temps, les hommes n'étant pas en situation de handicap ne nous voient comme une femme dans tous les sens du terme... Et personnellement, je ne souhaite pas faire ma vie avec un homme en situation de handicap. » Céline, 34 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance

« Pour beaucoup dans la société, quand on a un handicap, nous n'aspérons pas à une vie de couple ou alors nous ne sommes pas en droit / ou capable de rendre heureux quelqu'un. (...) Par conséquent, on enlève la sexualité qui en

découle parce que justement quand on est PMR (personne à mobilité réduite), rares sont ceux qui séduisent à leur simple facies ou corps. Donc oui, pas de sexualité, la seule activité physique qui permette aux personnes complexées de bien vivre le corps, dommage... (...) Alors comment se projeter dans l'avenir quand on a tous ces préjugés collés au corps ? Préjugés ridicules vous condamnant à la solitude et à la fin du chemin à une souffrance plus terrible que celle du corps ? Ridicule : parce qu'ils vous enlèvent le droit d'aimer donc votre humanité... Donc le plus difficiles, à mes yeux c'est de ne pas pouvoir répondre aux questions : "Alors t'as un copain ?" "Tu veux des enfants" ? Pas parce que je n'ai pas de réponses. Non. Parce que les gens pensent que c'est même pas la peine de la poser. C'est pas Oui ou Non. C'est : Rien. » Justine, 19 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance

Vouloir être mère quand on est en situation de handicap ? Évidemment c'est possible mais c'est un véritable parcours du combattant, le premier obstacle relevant des préjugés de la société mais aussi des professionnels qui, parfois, du fait de leur méconnaissance, peuvent être très violents dans leurs propos : une femme en situation de handicap ne saurait pas et/ou ne pourrait pas s'occuper d'enfant.

À noter que parmi les répondantes à l'enquête APF France handicap qui ont des enfants, **66 %** ont un handicap acquis, **39 %** un handicap de naissance. Une différence révélatrice de la difficulté particulière pour les femmes ayant un handicap congénital à appréhender leur propre corps et la maternité.

« Agrément pour adoption difficile à obtenir à cause de mon handicap. J'ai entendu : "vous serez incapable de vous occuper d'un enfant" ; "heureusement qu'il y a votre mari" ; "vous feriez mieux de renoncer". » Éléonore, 32 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 24 ans, en couple

« Maman handicapée, beaucoup de préjugés, menaces, "elle ne va pas être capable d'assurer"... dans le cadre du divorce par exemple. » Véronique, 47 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance, mère célibataire

2. Éducation : l'absence de liberté de choix

Les femmes en situation de handicap rencontrent des difficultés dès le plus jeune âge pendant leur scolarité.

Certes, handicap ou pas, les femmes réussissent mieux leurs études que les hommes. Cependant, les femmes en situation de handicap ont un taux de réussite inférieur à celui des femmes en général.

Dans l'enquête APF France handicap, près de **30 %** des femmes en situation de handicap ont le sentiment d'avoir été ou d'être discriminées dans leurs études et/ou leur formation professionnelle.

« Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles (30 %). Cette proportion est légèrement plus élevée en Ulis (36 %). »

Source : DEPP, Repères et références statistiques 2018

En outre, les filles en situation de handicap sont plus facilement orientées vers des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) ce qui peut entraver leurs chances de poursuivre des

études en milieu ordinaire, leur formation professionnelle future...

Cependant, dans le domaine de l'éducation en particulier, les femmes en situation de handicap ont identifié des discriminations liées plutôt à leur handicap, moins souvent à leur sexe : inadaptation des épreuves, inaccessibilité des salles et des documents, refus d'aménagement des méthodes de cours, retraits de point pour les cours ratés à cause de la fatigue, stigmatisation, rejet...

Intériorisation des stéréotypes, motifs de discrimination liés au handicap plus reconnaissables, handicap survenu après la scolarité : autant d'explications possibles.

Nombre de femmes en situation de handicap, toutefois, se disent victimes de l'absence de liberté de choix, notamment dans leur orientation. Certaines se sont vues imposer des filières "sexuées". D'autres sont sûres que c'est bien leur sexe ajouté à leur handicap qui est à l'origine de la discrimination.

« Parce que j'ai passé un diplôme d'"homme" ce qui est déjà une discrimination en tant que femme et parce qu'on m'a refusée dans plusieurs lycées. » X., 39 ans, atteinte d'une déficience psychique

« Voulant être œnologue, double problème être une femme et handicapée physique. » X., 64 ans, atteinte d'une déficience physique

« Vous n'y arriverez jamais dans votre état, en plus en étant une femme » ; « vous ne faites pas de sport d'endurance mais vous montez à cheval ? Vous vous foutez de moi ? » X., 18 ans, atteinte d'une déficience physique

3. Emploi : des femmes sous-estimées et précarisées

Autre domaine où les femmes en situation de handicap rencontrent des obstacles : l'emploi. Plus diplômées que leurs homologues masculins, leur taux d'inactivité est, lui, supérieur⁴. Quand elles travaillent, elles sont aussi plus nombreuses à être à temps partiel donc précarisées.

Travail à temps partiel

Population en général :
30,2 % des femmes

Population handicapée :
57 % des femmes

Sources : Insee – Enquête APF France handicap

Selon l'enquête Emploi de l'Insee de 2015, « *comme pour l'ensemble de la population, le sous-emploi (temps partiel, chômage technique ou partiel) des personnes handicapées est plus fréquent chez les femmes que les hommes* ».

Des données confirmées par l'enquête APF France handicap : plus de **70 %** des répondantes n'occupent pas d'emploi. Pour celles qui se déclarent en emploi, elles sont plus de **57 %** à être à temps partiel.

Si on peut faire le même constat du côté des femmes en général, la proportion de femmes en situation de handicap à temps partiel ou inactives est quand même supérieure.

Cela s'explique par un accès restreint à la formation professionnelle et à l'emploi dû au handicap et au genre. Ainsi, la formation en alternance semble s'adresser en priorité aux hommes en situation de handicap. Et, si les femmes dans leur ensemble n'ont pas accès à tous les métiers ouverts aux hommes, « *un effet loupe semble toucher les femmes en situation de handicap s'agissant de la ségrégation horizontale de l'emploi. En effet, les secteurs qui recrutent des personnes en situation de handicap sont limités et nombre des métiers ouverts aux personnes en situation de handicap relèvent des secteurs dits "masculins" (informatique, commerce, etc.)* »⁵.

En outre, les femmes en situation de handicap sont considérées – encore plus que les femmes en général – comme plus sensibles et

vulnérables, moins capables, moins rentables avec un risque d'absences plus élevé... Leur évolution professionnelle est donc moindre et elles sont extrêmement peu nombreuses à accéder à des postes à responsabilités.

Emploi / Cadres

Population en général :
21 % des hommes
14 % des femmes

Population handicapée :
10 % des hommes
1 % des femmes

Sources : Insee - Dares

Selon l'enquête APF France handicap, près de **50 %** des femmes en situation de handicap ont le sentiment d'être ou d'avoir été discriminées dans l'accès ou le maintien dans l'emploi : inadaptation du poste, horaires non aménagés, "mauvaise image", présomption d'incapacité, exclusion due à des problèmes de santé mais aussi sexisme, compétences sous-considérées, modes de garde très restreints voire inexistantes...

« *Lorsque je me présente à des rendez-vous d'embauche... un jour un recruteur m'a dit "avec une femme ce n'est déjà pas facile mais si en plus elle est en fauteuil on n'a pas fini".* » X., 46 ans, atteinte d'une déficience physique

« *On me demande de venir à un entretien, puis en me voyant, on me dit qu'il y a erreur, qu'il n'y a pas d'embauche prévue... que des moyens détournés parce que je ne suis pas gaulée comme une mannequin... regardée de la tête aux pieds parce qu'obèse avec des jambes difformes. Recalée pour des travaux parce que ne correspond pas commercialement à l'image...* » X., 35 ans, atteinte d'une déficience physique

Quand elles sont mères célibataires, les femmes en situation de handicap peuvent se retrouver en grande difficulté pour cumuler un emploi et l'entretien d'un enfant : certaines font le choix de réduire leur temps de travail voire sont obligées de ne plus travailler car elles ne le peuvent plus.

« *J'ai complètement abandonné l'idée de travailler, devenu impossible de gérer douleurs/fatigue du handicap avec le travail et la famille. Un employeur m'a dit : "même avec l'aide de l'État, je risque d'être perdant. Votre rendement sera forcément inférieur à celui des autres, vous risquez d'être souvent absente et pour ne rien vous cacher vous êtes une femme.*

Les statistiques montrent que les femmes sont plus souvent absentes du fait de la maternité. » Audrey, 37 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance, en couple, un enfant, touche l'AAH

« Impossible de travailler pour moi, je suis seule avec un enfant qui a aussi un handicap, donc planning chargé mais les gens croient que je m'ennuie (regard des autres qui ne comprennent pas et qui ne cherchent pas à comprendre mais jugent sans savoir). » Véronique, 47 ans, atteinte d'une déficience physique, mère célibataire, touche l'AAH

4. Ressources : de la pauvreté à la dépendance financière

On vient de le voir, de nombreuses femmes en situation de handicap n'occupent pas d'emploi.

De fait, les femmes en situation de handicap sont fortement touchées par la précarité. Une grande partie des répondantes de l'enquête APF France handicap déclare de faibles ressources (allocation adulte handicapé - AAH, pension d'invalidité, retraite, chômage, etc.), sous le seuil de pauvreté si elles vivent seules, et ne peut subvenir qu'aux dépenses courantes et encore...

Près de **45 %** des répondantes voient leur propre revenu impacté par celui de leur conjoint ou de leur foyer. Par exemple, le montant de leur AAH dépendant des revenus de leur conjoint, elles sont nombreuses à la voir réduite voire supprimée. Cette dépendance financière inadmissible ne permet pas la liberté de choix du lieu et du mode de vie, fait renoncer aux soins, vulnérabilise, est susceptible d'engendrer des violences et, en tout cas, une précarité qui a évidemment un fort impact sur la vie quotidienne voire parfois la met en danger.

« Nous ne sommes pas déclarés ni domiciliés ensemble pour ne pas que je perde mon AAH. Aujourd'hui la société ne me reconnaît pas en tant que femme à part entière et ne permet pas à mon couple d'être reconnu officiellement. Nous perdrons beaucoup à nous marier par exemple. Alors que ce n'est pas à mon conjoint de compenser mon handicap ! » Justine, 23 ans, atteinte d'une déficience physique, en couple

« AAH supprimée à cause des revenus de mon conjoint... Très difficile de prévoir sa vie sur plus de deux mois. Envisager d'avoir un enfant dépend du salaire de mon conjoint, puisque j'ai perdu une partie de mon autonomie financière en vivant avec lui. Le fait de dépendre autant d'une personne est humiliant. Et ma mère est obligée de financer une partie de ma vie aussi. » X., 32 ans, atteinte d'une déficience physique, en couple

Sans compter la situation des mères célibataires : si elles travaillent, elles sont souvent à temps partiel donc précarisées ; si elles ne travaillent pas, elles vivent très difficilement.

« Je m'en sors avec l'aide de la famille dans le cas d'une grosse dépense exceptionnelle mais nécessaire. Je renonce pour moi-même à certains soins non totalement remboursés comme récemment, podologue pourtant lié à mon handicap. Ce que l'on touche (AAH) représente un minimum de survie. Situation délicate et qui rend dépendant ou isolé, lorsqu'un revenu que ce soit d'un conjoint ou enfant à charge fait baisser le montant de l'AAH alors que le handicap et les difficultés eux ne changent pas. Un enfant d'une personne handicapée est-il censé subvenir aux charges du foyer ou préparer son avenir ? » X., 50 ans, atteinte d'une déficience physique, mère célibataire

« Être mère célibataire sans pouvoir travailler et en plus handicapée... cocktail où l'on retrouve toutes les difficultés à vivre une vie décente. » X., 46 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 42 ans, un enfant, touche l'AAH

5. Aides humaines et techniques : une insuffisance ne permettant pas le "pouvoir choisir"

De la précarité à la dépendance, il n'y a qu'un pas. D'autant que pour de nombreux actes de la vie quotidienne, les femmes en situation de handicap peuvent avoir besoin d'aides : aides humaines, techniques, aménagements divers, etc.

Pour **75 %** des répondantes à l'enquête APF France handicap, ces aides sont insuffisantes... et les restes à charge importants plombent leur budget.

Si cette situation ne concerne pas que les femmes, elle renforce leur dépendance dans tous les domaines de la vie. Ainsi, près de **80 %** des répondantes se sentent dépendantes d'un proche (conjoint, parent, aidant familial, etc.) en matière de revenu, d'aide humaine, etc. et seulement **15 %** des femmes vivant en couple ne se sentent pas dépendantes.

De plus, certaines aides, comme les aides aux tâches ménagères ou à la parentalité malheureusement encore trop considérées comme féminines dans la société, ne sont pas prises en charge.

« Rien de prévu pour le ménage, je dois payer moi-même une "femme de ménage" une heure par semaine parce que je ne peux pas me permettre plus. Mon fils de 18 ans est mon aidant familial, ma mère fait notre linge pour m'aider, sans eux je ne m'en sortirais pas. Comment faire lorsque mon fils vivra sa vie et que ma maman n'aura plus la possibilité de m'aider puisqu'elle vieillit ? » X., 41 ans, atteinte d'une déficience physique, mère célibataire

« N'ayant pas d'aide humaine autorisée, la moindre crise me rend dépendante du bon vouloir de mon entourage pour tout ce que je ne peux pas faire et leur réponse est bien trop souvent "reviens à la maison ou trouve toi un compagnon il pourra aider lui" comme si on se mettait en couple pour avoir une aide à domicile. » X., 35 ans atteinte d'une déficience physique

6. Prévention et santé : matériels inadaptés, comportements inappropriés

Domaine majeur de préoccupation pour l'ensemble de la population française, notamment au regard des coûts et de la désertification médicale, l'accès à la prévention et à la santé est aussi une des priorités des personnes en situation de handicap. Toutefois, pour elles, les obstacles sont plus nombreux : manque d'accessibilité des lieux de soins et des campagnes de préventions, matériel inadapté, manque de formation des professionnels, déserts médicaux donc absence de choix et accentuation de difficultés d'accès mais aussi restes à charge importants et médicaments dits de confort non remboursés.

Prévention et handicap :

1 femme en situation de handicap sur 3 n'est pas dépistée pour le cancer du col de l'utérus.

Source : Irdes

Accès aux soins dans la population générale :

Les femmes représentent 64 % des personnes qui reportent des soins ou y renoncent.

Source : Rapport 2017 Haut Conseil à l'Égalité

Pour les femmes en situation de handicap, cette problématique est cruciale notamment au regard de la nécessité de prévention et de suivi en gynécologie et obstétrique et de leurs faibles ressources.

Par ailleurs, le regard que portent sur elles les professionnels de santé peut également être violent à vivre et certains gestes maltraitants. Un constat que font aussi les femmes en général.

Finalement, certaines vont jusqu'à renoncer aux soins et mettent leur santé (leur vie) en danger.

« Qu'on forme les médecins à nous écouter et nous croire, par défaut la femme ment, augmente ses douleurs... Résultat : on fuit le plus possible les médecins. » X., 35 ans atteinte d'une déficience physique

« On ne me demande pas mon consentement avant de me toucher ! » Justine, 23 ans, atteinte d'une déficience physique

« Pour les soins : plus de consultations à domicile, matériel inadapté chez le médecin surtout la table d'examen, idem pour les mammographies, idem chez le gynéco et bien d'autres. » X. 65 ans , atteinte d'un plurihandicap

« J'ai mis 3 ans à trouver un gynécologue qui n'avait pas un discours eugénique. Et qui a accepté de m'expliquer les risques, pour moi, pour l'éventuel bébé. » X., 25 ans, atteinte de déficiences physique, sensorielle et psychique depuis l'âge de 17 ans

7. Violences : femmes et handicap, une vulnérabilité accrue

Près de **40 %** des femmes ayant répondu à l'enquête APF France handicap estiment avoir

Violences verbales :

Les femmes sont 10 fois plus exposées que les hommes aux injures à caractère sexiste.

Source : Étude ONDRP

Violences sexuelles :

1 femme sur 7 déclare avoir vécu au moins une forme d'agression sexuelle au cours de sa vie contre 1 homme sur 25

Source : Enquête Virage Ined 2016

été ou être actuellement victimes de maltraitances et/ou de violences. Les violences verbales arrivent en tête suivies dans l'ordre par les violences psychologiques, financières, physiques et sexuelles. De la "simple" négligence à la violence pure, les domaines concernés sont larges : du foyer à la rue,

en passant par l'école, l'emploi, le milieu médical ou encore le regard de la société.

La dépendance financière et/ou à un proche joue un grand rôle ainsi que la difficulté pour se défendre physiquement due au handicap ou encore les difficultés dans les déplacements rendent ces femmes particulièrement vulnérables.

A noter que près de **10 %** des répondantes déclarent ne pas savoir si elles ont été victimes de violences. Une conséquence de tout ce que ces femmes vivent voire endurent et qui conduit à des peurs, à l'intériorisation de regards et comportements les considérant comme "inférieures" et à la perception de certains gestes, de certaines attitudes comme étant "normaux" voire mérités.

Et, ici encore, le fait d'avoir un handicap depuis la naissance ou d'avoir été atteinte en cours de vie peut faire une différence dans la perception et la possible intériorisation de la violence. Parmi les femmes estimant avoir déjà été ou être victimes de violences, près de **10 %** des femmes avec un handicap acquis déclarent avoir été victimes de violences sexuelles contre **26 %** des femmes avec un handicap de naissance.

« Ex petit copain qui me disait que les personnes en situation de handicap sont faibles et qu'il fallait toutes les tuer... Tentative de viol et fellation forcée avec deux hommes dont j'étais proche. » Laetitia, 25 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance

« Au collègue : harcèlement scolaire lié à mon handicap et en tant que jeune fille "le légume" (c'est moi désignée comme tel par mes camarades) n'a pas de possibilité d'avoir un petit copain. On essaie de me rouler des pelles sans mon autorisation. » X., 32 ans, atteinte d'un handicap physique de naissance

« Quand j'ai réussi à tomber enceinte (c'était un projet du couple depuis plusieurs années) et que mon conjoint m'avait alors intimé d'avorter par peur que "je ponde un handicapé (sic)"... puis maltraitances physiques et psychologiques qui ont entraîné ma fuite quand mon fils a eu 5 ans... entre autres histoires sordides. » X., 47 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 22 ans

« Violence de mon mari qui me traitait de "faignante" et de "handicapée égocentrique" devant les enfants quand j'étais fatiguée. Il n'a jamais accepté la maladie... Il m'a supprimé l'accès aux comptes, à mon compte mail et repris les clés de la maison quand j'étais en rééducation. » X., 53 ans, atteinte de déficiences physique et sensorielle depuis l'âge de 47 ans, divorcée

Les femmes en situation de handicap victimes de violences peinent à être entendues par la police et la justice. En plus du manque d'accessibilité des locaux et de l'absence de personnels qualifiés tels qu'un interprète en langue des signes par exemple, elles sont souvent confrontées à de l'incompréhension de la part de la police et de la justice, voire à du mépris, des violences qui viennent s'ajouter à celle(s) subie(s). Elles ne sont pas crues, on ne les prend pas au sérieux, elles ont infantilisées...

« J'ai été abusée sexuellement par un kiné. Niveau justice, on m'a fait comprendre que ma parole ne vaut rien contre la sienne à cause des séquelles au niveau de la mémoire et psychologiques. » X., 35 ans, atteinte de déficiences physique, sensorielle et psychique à l'âge de 22 ans

« Plusieurs hommes ont profité de mon handicap pour abuser de moi. Dans le cadre de la justice, être en situation de handicap psychique rend "moins crédible" une plainte pour violence. » X., 30 ans, atteinte de déficiences physique, sensorielle et psychique depuis l'âge de 27 ans

8. Femmes en institution : la loi du silence

La parole des femmes en situation de handicap en institution est peu connue parce que plus difficile à obtenir. En effet, leur accès à la société "hors les murs" peut être plus restreint.

Ainsi, dans l'enquête APF France handicap, seule **une cinquantaine de répondantes** déclare vivre en établissement : la majorité est célibataire, sans emploi et vit avec de faibles ressources (AAH, pension d'invalidité, retraite).

On peut présupposer que les femmes en situation de handicap en institution connaissent *a minima* les mêmes difficultés que les femmes vivant à domicile, certaines pouvant être plus importantes du fait de leur lieu de vie.

Concernant l'accès à la prévention et à la santé, une enquête de la Drees et de l'Insee datant de 2009 montre « *des difficultés de recours aux dépistages des cancers féminins plus importantes chez les femmes handicapées résidant en institution que chez celles résidant en ménage. Ces différentiels de recours peuvent être la conséquence du degré de handicap plus important des femmes résidant en institution, la réalisation de ces actes étant particulièrement difficile chez les femmes présentant des troubles importants, qu'ils soient physiques ou mentaux* ».

9. Représentation : des femmes invisibles

Autre obstacle pour les femmes en situation de handicap : l'absence d'homologues médiatisées, à des postes à responsabilité c'est-à-dire visibles et reconnues, auxquelles se référer voire s'identifier.

Ainsi, **3/4** des répondantes de l'enquête APF France estiment que les femmes en situation de handicap ne sont pas suffisamment représentées par rapport aux

Représentation et instances de décision :
Les 84 % des collectivités locales sont présidées par un homme.
Source : Rapport Haut Conseil à l'Égalité de 2017

Représentation et médias

Genre :

36 % des personnes qui prennent la parole à l'écran sont des femmes.

Handicap :

0,7 % de personnes handicapées dans les programmes, globalement des hommes blancs de 35 à 49 ans.

Source : Baromètre de la diversité CSA 2016- 2018

hommes en situation de handicap dans les médias, dans les instances de décisions et dans les organismes de représentation de personnes handicapées.

Un résultat peu étonnant à la fois au regard de la représentation des femmes et des personnes en situation de

handicap en général. Les femmes en situation de handicap en étant invisibles sont "visiblement" victimes d'une double discrimination.

Pour le Défenseur des droits⁶, *« les femmes handicapées semblent totalement absentes de nombreuses sphères de la société (où les hommes handicapés sont eux-mêmes rares) sans que cela constitue un enjeu : médias, politique, monde des affaires, arts etc. L'absence de modèle positif vient ainsi alimenter les phénomènes d'autocensure. La mise en place de dispositifs de lutte contre les stéréotypes a tout intérêt à s'appuyer sur la "visibilisation" des femmes handicapées et notamment des modèles positifs pour lever l'autocensure chez les femmes. »*

« De manière générale, les femmes sont sous représentées dans les instances décisionnaires, tout comme le sont les personnes en situation de handicap. Donc lorsque les deux aspects sont cumulés, elles deviennent invisibles. »

Anne-Sophie, 45 ans, atteinte d'une déficience physique

« Déjà que les femmes de couleur, rondes, âgées ou juste "moins jolies" que les couvertures de magazines ne sont pas représentées alors des handicapées, surtout si ça se voit... » X., 35 ans, atteinte de déficiences physique, sensorielle et psychique à l'âge de 22 ans

« La représentation de la femme handicapée dans les médias se fait toujours par l'image d'une jolie jeune femme paraplégique et qui est censée représenter l'image "globale" de la femme handie. Du coup il est difficile de se reconnaître dans ces représentations... quand on est différent de ce modèle de handicap... » X., 45 ans, atteinte d'une déficience physique

FEMMES ET HANDICAP : les revendications d'APF France handicap

APF France handicap exige l'effectivité des droits pour toutes les filles et les femmes avec une attention particulière sur les cumuls de discriminations dont elles peuvent être victimes.

APF France handicap demande l'application des principes généraux suivants pour l'ensemble des femmes, en situation de handicap ou non :

- ➔ Le respect de la femme dans son expression et dans son apparence, quelles que soient ses particularités, sa déficience, son origine...
- ➔ L'effectivité de l'égalité hommes-femmes
- ➔ Le renforcement de la lutte contre les préjugés et les stéréotypes liés au sexe et au handicap
- ➔ Le renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes
- ➔ La mise en place de statistiques genrées
- ➔ Le développement d'une approche intersectionnelle (c'est-à-dire prenant en compte les discriminations multiples qui peuvent se croiser, se renforcer) dans les politiques publiques
- ➔ La prise en compte de la dimension handicap dans les politiques à destination des femmes
- ➔ Le développement d'une approche genrée dans les politiques à destination des personnes en situation de handicap
- ➔ L'effectivité de l'accès à tout pour toutes et tous

APF France handicap demande la mise en place des mesures suivantes pour les femmes en situation de handicap :

- ➔ La visibilité des femmes en situation de handicap
 - dans toutes les statistiques concernant les femmes et les personnes en situation de handicap
 - dans toutes les campagnes concernant les femmes, notamment celles sur les violences
 - dans les champs politiques, médiatiques, sociétaux, etc.

Éducation

- Le libre choix des études par la mise en accessibilité des établissements, la formation des enseignants, un accompagnement adapté, quelles que soient les filières

Emploi

- La promotion de la politique de diversité dans la formation et dans les entreprises
- Le renforcement des dispositifs incitatifs à la diversité au travail
- Le soutien de l'accès et du maintien en emploi des femmes en situation de handicap pour favoriser les évolutions professionnelles et les parcours plutôt que les ruptures et l'éloignement de l'emploi
- L'amélioration de la conciliation des temps de travail et personnel

Ressources

- La suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH
- La prise en compte de la dimension familiale dans toutes les politiques de lutte contre le chômage et contre la pauvreté

Aides / compensation

- La prise en charge financière intégrale
 - des surcoûts liés aux aides humaines, techniques, aux aménagements divers, notamment pour limiter la dépendance aux proches
 - des surcoûts liés aux aides ménagères et à la parentalité

Prévention et santé

- La suppression des restes à charge liés aux soins en particulier gynécologiques et obstétricaux et l'accès à une mutuelle pour toutes
- L'adaptation des matériels et l'accessibilité des lieux de soins, notamment en gynécologie

- Le développement d'un réseau handi-gynéco
- L'accès aux centres d'information, de planification et aux campagnes de prévention, de dépistage et d'information sur la santé et la sexualité

Vie affective et sexuelle

- L'effectivité du droit à choisir et à vivre sa vie affective et sexuelle
- La création de services d'accompagnement sexuel
- Le financement des dispositifs, produits et aides techniques en matière d'accompagnement à la vie sexuelle

Parentalité

- Le financement des services et dispositifs concourant à l'exercice de la parentalité
- La sensibilisation et la formation du personnel médical et paramédical, notamment à l'accompagnement des futures mamans
- Un meilleur accompagnement et une meilleure prise en charge de l'adoption et de l'aide médicale à la procréation

Violences

- La formation des professionnels de la police et de la justice pour un réel accès à la justice notamment dans le cadre de la prise en compte des violences faites aux femmes en situation de handicap
- Le développement de solutions d'accueil et d'accompagnement accessibles et adaptées pour les femmes en situation de handicap victimes de violences sur l'ensemble du territoire



ANNEXES

PAROLES DE FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP : verbatim supplémentaires

Elles sont 3120 à avoir répondu à l'enquête APF France handicap. Elles ont osé prendre la parole et ont laissé des témoignages forts. En voici encore. Merci à elles.

Ce que souhaitent les femmes en situation de handicap

X., atteinte d'une déficience physique de naissance : « Il faudrait que les femmes en situation de handicap soient plus représentées dans les publicités, les films, qu'on parle plus d'elles, des projets dans lesquels les femmes en situation de handicap sont impliquées afin que la société voit la femme en situation de handicap non pas comme une personne sans intérêt et inutile (vision déformée) mais comme une femme avec du potentiel, de la créativité, des idées qui peuvent changer le monde. »

Justine, 19 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance : « Ne pas être considérée comme une femme en situation de handicap justement ! Juste une femme avec ses particularités et avoir les mêmes droits que les autres grâce aux adaptations nécessaires... »

X., 20 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance, en couple : « Plus de renseignements sur les aides que l'on peut avoir d'un point de vue psychologique (et une formation du personnel adaptée). Une meilleure considération de l'intimité féminine (espace personnel, propos déplacés à éviter et humanisation du corps féminin). »

X., 20 ans, atteinte d'une déficience physique à 15 ans : « Qu'on nous respecte plus en tant que femme ! »

X., 25 ans, atteinte du syndrome d'Ehlers Danlos : « Comme toute femme je veux être reconnue et entendue et en tant que femme handicapée je veux être aidée. »

X. 50 ans, atteinte de déficience physique, maman célibataire : « Avoir les moyens d'offrir de beaux souvenirs et un bel avenir à mon fils, lui permettre d'accéder à une vie plus confortable et acceptable. Vivre avec lui dans de meilleures conditions en attendant. »

X., 41 ans, atteinte d'une déficience physique, mère célibataire : « Accès aux soins où que ce soit, avec du matériel adapté à nos pathologies. (...) Accès partout et en tous temps à tout ce à quoi peuvent prétendre ceux qui sont en bonne santé et valides. »

Laure, 24 ans, atteinte d'une déficience physique : « Être davantage renseignée sur des problématiques touchant les femmes comme l'accès à la parentalité. »

X., 22 ans, atteinte d'une déficience physique : « Être une citoyenne ordinaire ! »

Justine, 23 ans, atteinte d'une déficience physique : « La création d'une association dédiée aux femmes handies. La visibilité des sujets spécifiques aux femmes handies : féminité, maternité, sexualité, emploi, accès aux soins. Médiatisation massive sur ces thématiques. Témoignages directs de femmes handies sur leur vie quotidienne en tant qu'expertes de leur propre vie. »

X. 65 ans, atteinte d'un plurihandicap : « Le droit d'exister et de vivre le plus normalement possible avec des aides spécifiques pour ce faire. »

Mathilde, 24 ans, atteinte d'un plurihandicap depuis l'âge de 6 ans : « Avoir le droit à l'oubli suite à des maltraitances et ne pas faire des amalgames entre agression et maladie. »

Anne-Sophie, 45 ans, atteinte d'une déficience physique : « Que soient prises en compte les questions d'égalité homme-femme dans les politiques concernant le handicap. »

X., 45 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance : « Que mon AAH ne soit pas conditionnée aux revenus de mon éventuel conjoint pour ne pas me placer en situation de dépendance et d'injustice. »

Jess, 33 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 15 ans, en couple, 3 enfants : « Que les grossesses et la petite enfance soient mieux prises en charge. Qu'il y ait une alternative proposée autre que le congé parental simple. Une sorte de congé parental spécifique aux femmes handicapées. »

X., 30 ans, atteinte de déficiences physique, sensorielle et psychique depuis l'âge de 27 ans : « Si l'État pouvait arrêter de me culpabiliser parce que je n'arrive pas à faire certaines choses, ce serait merveilleux ! »

X., 53 ans, atteinte de déficiences physique et sensorielle depuis l'âge de 47 ans, divorcée, en invalidité : « Que l'AAH ne dépende pas des revenus du couple mais soit, comme la pension d'invalidité, un bien propre et complètement distinct des revenus du mari. Que le montant minimum de l'AAH ou de la pension d'invalidité permette de vivre seul décemment sans devoir, comme c'est mon cas aller aux restos du cœur !!! »

Audrey, 37 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance : « Que nous puissions être soignées avec douceur et que chaque handicap ne peut pas toujours rentrer dans une case. Il faudrait prendre en compte l'option Autre, et qu'on nous laisse la possibilité d'être examinées au cas par cas. »

X., 55 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 50 ans : « Les femmes, de façon générale, sont plus vulnérables, même en France, même en 2019. Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, il me semblerait utile, nécessaire, indispensable que les femmes en état de vulnérabilité soient mieux détectées, accompagnées, suivies et soutenues financièrement puisque c'est le nerf de la guerre. (Cela ne s'oppose pas à l'accompagnement des hommes) »

X., 38 ans, atteinte de déficiences physique et sensorielle de naissance, en couple, 2 enfants : « Un revenu universel non dépendant du salaire du conjoint. Il est inadmissible que les femmes se retrouvent en situation de dépendance et doivent choisir entre la dignité d'avoir un revenu décent ou une vie de famille. »

X., 32 ans, atteinte d'un handicap physique de naissance : « Légaliser l'assistance sexuelle, former les assistants sexuels aux différents types de handicaps. »

Laetitia, 25 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance : « Qu'on donne la parole aux femmes en situation de handicap et qu'on entende leurs revendications. »

Manon, 27 ans, atteinte d'une déficience psychique : « Arrêter de sous-estimer la souffrance des femmes (notamment psychologique) sous prétexte que nous serions plus sensibles, moins fortes, "hystériques"... »

Brigitte, 65 ans, atteinte d'une déficience physique : « Accepter le handicap et par conséquent cesser de n'accepter que les corps parfaits des femmes, trop de critères sexistes. »

Norme, corps et sexualité

X., 50 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 40 ans : « Une problématique insuffisamment prise en compte : l'épanouissement physique, sexuel, la vie intime et ses difficultés, les frustrations liées, l'image de soi. Une femme est conditionnée pour avoir une image d'elle-même lamentable dès qu'elle n'est plus apte à assurer à tel ou tel niveau. »

X., 35 ans, atteinte de déficiences physique, sensorielle et psychique à l'âge de 22 ans : « Demande d'AAH : "vous n'avez qu'à vous marier avec quelqu'un qui voudra bien de vous" ; social : "on ne sourit pas, on ne se maquille pas et on ne s'habille pas comme ça quand on est handicapée". »

X., 31 ans, atteintes de diverses déficiences depuis l'âge de 14 ans : « Je suis obèse donc on se moque quand je suis au restaurant de moi au niveau de la nourriture et je dégoute les hommes. »

X., 55 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 50 ans : « Perte d'autonomie, perte de mobilité, perte de force physique ; image de soi très perturbée, dégradée ; deuil du corps précédent, de la vie précédente, reconstruction lente et laborieuse. Éloignement des amis et collègues, isolement forcé, nécessité d'adapter toute sa vie aux contraintes, aux limitations corporelles et... licenciement ! »

X., atteinte d'une déficience physique de naissance : « Exprimer le désir d'avoir des enfants, d'avoir une vie de couple, de se marier, de se

projeter dans un métier valorisant, d'avoir des projets, n'est pas concevable ni pour la famille ni pour l'entourage d'une femme en situation de handicap. C'est douloureux de sentir que c'est comme si ce n'est pas légitime de désirer d'être heureuse et d'avoir une vie comme toute femme le souhaite. C'est perdre son identité de femme. »

Danielle, 62 ans, atteinte de déficiences physique et sensorielle de naissance, retraitée et célibataire, mère de 4 enfants : « Dans le domaine de la sexualité, en tant que femme, on a vite l'impression de se vendre : on est toujours souriante, avenante, jolie, bien habillée, on accepte tout, pour faire en sorte que les personnes nous acceptent malgré le fauteuil. Quitte à accepter des choses inacceptables, à se renier. »

X., 47 ans, atteinte d'une déficience physique depuis l'âge de 22 ans : « Relation de couple quasi impossible avec les hommes car, en grande majorité, ils ne veulent pas s'encombrer d'une femme handi et préfèrent choisir une valide ; les hommes fuient en général les femmes qu'ils jugent insuffisantes (pour ménage, cuisine, etc.). J'aimerais être valorisées aux yeux de la société qui ne considère que les jeunes femmes (riches, belles, valides et en bonne santé !). »

X., 61 ans, atteinte d'un plurihandicap depuis 14 ans, en couple : « J'avoue avoir déjà du mal à m'accepter handicapée, je culpabilise beaucoup... surpoids, ne pas me prendre en mains suffisamment, mon manque de confiance en moi... »

X., 35 ans atteinte d'une déficience physique depuis l'âge de 22 ans : « Le refus d'aide humaine car je n'ai qu'à pas vivre seule reste dur à vivre tout comme la vie affective où le handicap fait fuir beaucoup plus facilement un homme qu'une femme ; si je regarde la différence entre

femme seule et homme seul parmi les malades comme moi c'est flagrant malheureusement. Les femmes ont tendance à rester en couple avec le malade et les hommes à fuir. »

Séverine, 27 ans, atteinte d'un plurihandicap à 20 ans, en couple, mère de 3 enfants : « C'est simple. On ne voit plus la femme qu'elle peut être derrière son handicap. Moi je n'ai jamais changé de style vestimentaire et je remarque qu'avant, mon entourage appréciait ça mais maintenant c'est différent. On ne me parle plus que de mes béquilles et de ma maladie. »

X., atteinte d'une déficience physique depuis l'âge de 11 ans : « J'ai 22 ans, suis tutoyée par tous, des inconnus se permettent de me prendre la main pour m'assurer de leur compréhension de je ne sais pas quoi, de me caresser la joue dans le métro (véridique, mon copain était là). Des types embarquent ma voisine en prenant le contrôle de son fauteuil manuel en lui disant qu'elle est trop mignonne pour rentrer seule, etc. C'est difficile d'être respectée comme une personne, on est perpétuellement un enfant, un légume dont on peut abuser ou une icône de misère à cajoler et sur laquelle pleurer. Je crains de sortir seule et de tomber sur un abruti, de me faire toucher sans mon consentement, à la fin je ne me sens pas 100 % humaine ! Un enfant, un sous-individu, à la fin c'est l'estime de soi qui en prend un coup et la peur d'avoir des problèmes dans la queue du carrefour. Pourtant je suis major de promo, mais en fauteuil, rien n'est pareil. On est en dessous. »

Jess, 33 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 15 ans, en couple, 3 enfants : « Mon premier a 6 ans et j'ai eu des jumelles qui ont maintenant 14 mois. Jeune mère handicapée de jumelles est un calvaire, rien n'est fait pour moi. On me répond souvent qu'avoir des jumelles n'est pas un handicap or dans mon cas ça ne fait qu'augmenter la pénibilité de mon quotidien.

Au niveau social je suis trop à part je ne rentre dans aucune case. La sécu me dit que bientôt ils ne cautionneront plus mes arrêts de travail (car maladie non guérissable donc il faudra que je renonce à mon contrat de travail). Je vais donc à 33 ans me retrouver dans une situation catastrophique socialement. Il avait été convenu au départ avec le médecin du travail et le médecin conseil de la sécu d'attendre et de voir quand les enfants iraient à l'école (moins de charge physique) ; maintenant apparemment on ne me laisse plus le temps et on me conseille de me mettre en congé parental mais ce dernier est inconcevable financièrement. »

X., 32 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance, en couple : « On nous a déjà prévenus que même si nous arrivons à un salaire décent, l'adoption sera pratiquement impossible pour une personne en situation de handicap. Avoir un enfant est extrêmement compliqué étant donné que mes études ont duré 10 ans. Je ne peux pas travailler plus de 12h et je n'ai plus aucun complément de revenus. Je serai toujours ramenée à la survie à moins de dépendre d'une tierce personne. »

X., 22 ans, atteinte d'une déficience physique : « Visite de musée. Moi, innocente touriste de 19 ans, sortant de mon bac d'histoire, j'entre et on me propose un cahier de coloriage et des crayons, pendant que mes parents et ma sœur font la visite. J'ai tiré une tête sublime et ma sœur aussi, car c'était moi qui voulais visiter ce musée. Deuxième musée, exposition d'art avec des nus ; nous arrivons, je sors ma CB pour prendre des billets, et la personne de l'accueil, regardant ma mère : "vous savez c'est du contenu adulte, elle va être choquée, ce n'est pas de son âge". Ma mère qui n'a rien compris a cherché si un enfant s'était joint à nous, mais non... Bien sûr. »

X. 31 ans, atteinte d'une maladie génétique, en couple : « La discrimination, difficile à dire si c'est juste le handicap ou être une femme. Mais j'ai souvent la sensation d'être dans les années 30'. On me parle pas directement, on parle à mon mari : "mettez-la là, elle ne gênera pas" (je ne suis pas un meuble ou un colis!). »

Aurore, 25 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance : « Je suis née avec la maladie des brides amniotiques. En gros mon pied s'est retrouvé déformé (douleurs) et avec une très grosse cicatrice ainsi qu'une peau très abîmée et œdématiée. Toute ma vie, j'ai fait face au regard et aux paroles blessantes des autres. Franchement, je suis mal dans ma peau à cause du carcan imposé par la société et dans lequel je ne rentre pas. Je me suis faite réopérée car la douleur devenait insoutenable, c'est là que je me suis aperçue que j'assumais complètement son aspect physique. Je me mets des barrières à cause du regard des autres qui malgré le handicap de naissance, j'ai encore beaucoup de mal à supporter. C'est aussi lié au fait qu'en devenant mère, je risque de transmettre cette saloperie (maladie des brides amniotiques, ndlr) à mon gosse et que je ne veux pas lui faire subir ça. »

X., 50 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 40 ans : « Une femme, une employée, une mère, une épouse... on nous colle une étiquette avec des attentes bien précises parce que c'est ce que la femme a toujours fait, être sur tous les fronts et s'en sortir sans broncher, et lorsque cela s'arrête à cause de la maladie les autres continuent à attendre de vous, trop, et vous culpabilisez de ne plus être à la hauteur. »

X, 31 ans, atteinte de déficiences physique et sensorielle à l'âge de 29 ans, mère célibataire de 2 enfants : « La prise en considération de l'adulte handicapé est asexuée, tout comme celle du parent d'enfant handicapé... la mère

célibataire handicapée qui a la charge de ses enfants valides n'existe nulle part. »

Lucie, 37 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 34 ans, en couple, 1 enfant : « Je suis devenue handicapée alors que j'étais maman d'une enfant de 15 mois sous oxygène 24h/24, alimentée par sonde de gastronomie, avec une prise en charge importante en kiné, orthophonie, psychomotricité et j'ai découvert que l'État n'a pas prévu ce genre de problématique et que mon compagnon allait devoir mettre sa vie de côté pendant longtemps et qu'il serait seul pour affronter cela. Cela fait presque 3 ans maintenant et mon compagnon n'est plus le même, il peine à refaire surface. Je me sens coupable alors que je ne suis pas fautive. La France donne l'impression que les personnes en situation de handicap n'ont pas droit à une famille. Pas de revenus ou si peu, pas d'aides spécifiques aux mères handicapées si le revenu du foyer va bien, et la sexualité est tabou auprès des professionnels même en étant en couple, maman et avec un désir largement exprimé d'agrandir la famille. »

X., 28 ans, atteinte d'une maladie génétique, en couple : « Beaucoup me jugent car je suis enceinte alors que je risque de transmettre la maladie au bébé mais avant la grossesse, nous en avons beaucoup discuté avec l'équipe médicale, qui a donné son accord. »

X. 31 ans, atteinte d'une maladie génétique, en couple : « J'ai fait de la PMA, le fait d'être en fauteuil roulant, les gens, les personnels hospitaliers et parfois même des médecins vous jugent incapable sans savoir le pourquoi du comment. Depuis nous avons obtenu un agrément pour adopter ; j'espère de tout mon cœur qu'il aboutira pour que l'on puisse former notre famille. »

Éducation

X., 50 ans, atteinte d'une déficience physique. Discrimination « de la part de la famille qui me répétait incessamment qu'au vu de mon handicap je ne pourrais qu'être "secrétaire derrière un bureau" »

X., 35 ans, atteinte d'une déficience physique : « Locaux pas adaptés et réflexions des profs annonçant qu'une femme qui ne peut pas se débrouiller dans ces conditions n'accédera jamais au métier qu'elle vise. »

X., 41 ans, atteinte d'une déficience physique, mère célibataire : « Une formation réputée "difficile" qui m'a été très fortement déconseillée puis finalement refusée parce que "avec ton état de santé fragile, tu te doutes bien que tu ne peux pas aller jusqu'au bout". »

X., 22 ans, atteinte d'une déficience physique : « J'ai choisi de me déplacer en fauteuil roulant à 16 ans, et mon lycée a tout fait, signalement pour comportement agressif au rectorat inclus, en plus du harcèlement dans les couloirs et lors de toutes mes épreuves de bac, pour me faire abandonner le lycée (et quitter leurs murs). Mes choix d'orientation ont joué en ma défaveur car je souhaitais la fac quand eux me disaient incapable de rester dans un établissement scolaire 'normal' et me voulait en centre et me faire arrêter mes études. »

Justine, 23 ans, atteinte d'une déficience physique : « Orientation : quand j'ai choisi d'aller en prépa, on a voulu me dissuader car il fallait que je quitte la maison familiale, prenne un appartement et vive en autonomie. Une technicienne d'insertion voulait absolument que j'entre dans un institut. J'ai dû me battre pour partir et prendre mon appartement car je savais que j'en étais capable. »

X., 32 ans, atteinte d'une déficience physique : « J'ai fait mon master en 10 ans car très peu de possibilités pour aménager ma scolarité. De plus énormément de remarques validistes (si t'es trop handicapée pour faire des études, tu l'es trop pour travailler, ça sert à rien) très dures et très décourageantes. »

X., 31 ans, atteinte d'une maladie génétique : « Les enseignants pensaient que je simulais des douleurs. »

Armelle, 60 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance : « Je n'ai pas pu faire le métier que je voulais, on m'a orientée en secrétariat alors que je voulais faire avocate !!! »

X., 25 ans, atteinte de déficience physique : « Au collège, on m'a préconisé d'aller au CNED car cela était plus simple pour l'établissement sans vraiment penser à ce qui était mieux pour moi, car cela était lourd à gérer pour l'établissement. A la fac je n'ai pas pu valider ma L2 car j'avais loupé des TP et sans TP impossibilité de passer le partiel donc malgré un dossier au service handicap de l'université cela n'a rien changé. »

X., 59 ans, atteinte d'une déficience physique : « Accueil en école de cadre, sur concours, mais il fallait une tête de turc j'ai été choisie. Ils me l'ont dit les yeux dans les yeux. J'avais 20 ans. »

X., 39 ans, atteinte d'une déficience sensorielle : « Chaque année, du collège à la terminale, il a fallu justifier ma présence dans l'établissement scolaire le plus proche de chez moi plutôt que dans une école spécialisée. Par la suite, à la fac, j'ai dû me battre pour disposer de documents adaptés à mon handicap qu'est la cécité, notamment pendant les partiels. Ayant bénéficié d'un tiers temps supplémentaire, mes copies étaient rendues après celles de mes camarades, ce qui a entraîné la perte de plusieurs d'entre

elles et donc, d'abord un **O** à l'épreuve. Il a fallu que je me batte pour prouver que j'avais bien remis la copie et que c'est ensuite qu'elle avait été perdue. »

X., 46 ans, atteinte d'une déficience physique :
« Orientation plus basse que ce que je voulais faire »

X., 47 ans, atteinte d'une déficience physique :
« Refus du doyen de la fac de médecine de Brest (en 1994) de m'autoriser à m'inscrire au concours national de l'internat malgré mon excellent dossier scolaire car on venait de me diagnostiquer une Sep... Si j'avais été un homme, je pense que ça aurait moins posé problème. »

X., 25 ans, atteinte de déficiences physique, sensorielle et psychique depuis l'âge de 17 ans : « Je suis directement mise dans une case handicapée = attardée. On ne me propose pas de formation plus difficile que du secrétariat, de la comptabilité, etc. »

Emploi

X., 40 ans, atteinte d'un plurihandicap : « Avant d'entrer dans la fonction publique j'ai dû affronter beaucoup de discriminations dues au fait que j'étais une femme et dues à mon handicap, j'ai été recrutée dans le cadre du recrutement particulier des personnes handicapées mais je souffre d'un handicap "invisible" donc je me heurte à l'incompréhension de ma direction et de mes collègues ce qui amène des discriminations car on décide souvent pour moi si je peux ou pas faire telle ou telle chose ! »

Caroline, 40 ans atteinte d'une déficience physique : « Licenciée pour inaptitude physique alors que des hommes dans ma situation ont été gardés. »

X., 39 ans, atteinte d'une déficience psychique :
« Je ne trouve pas d'emploi dans mon secteur d'activité, déjà en tant que femme c'est dur dans mon secteur mais maintenant que j'ai un handicap c'est impossible. »

X., 32 ans, atteinte d'un handicap physique de naissance : « À la fin de mon contrat de professionnalisation en tant que conseillère clientèle à distance, deux collègues travailleurs handicapés hommes au même poste que moi ont eu une prolongation de contrat et j'ai été licenciée pour fatigabilité. »

X. 39 ans, atteinte d'une déficience sensorielle :
« Les représentants de mon employeur ne se privent pas de réflexions sexistes régulières. Par ailleurs, bien que je travaille dans une association dédiée à mon handicap, la vie quotidienne est un petit combat : utilisation de logiciels non adaptés, affiches de portes anciennement en braille uniquement imprimées aujourd'hui, supports de formation non adaptés, etc. »

X., 35 ans, atteinte d'une déficience physique :
« J'ai en charge tout ce qui n'est pas visuel, la communication sur réseaux sociaux mais c'est mon collègue homme valide qui a gagné la partie communication avec les médias traditionnels quand la place s'est libérée. Et puis en arrêt suite à une opération, la DRH a tout fait pour que je passe en longue maladie et passe en commission alors qu'un congé maladie ordinaire était suffisant pour ma convalescence. »

X., 32 ans, atteinte d'une déficience psychique :
« Embauche, pendant les entretiens, ils veulent toujours savoir quel est mon handicap et ils me refusent le poste car "psychique". C'est plus compliqué de trouver un travail quand on est une femme. C'est aussi plus compliqué de trouver un emploi quand on est handicapé... alors les deux réunis... c'est un vrai challenge épuisant et sans fin. »

Éléonore, 32 ans, atteinte d'une déficience physique depuis l'âge de 24 ans, titulaire d'un bac + 3 : « 3 ans de recherche active pour finir par un tiers temps au niveau demandé en dessous de mes études. »

X., 29 ans, atteinte d'une déficience physique à 24 ans, bac + 5 : « Pas de possibilité de travail dans mon secteur d'études, j'ai dû trouver un travail dans le service à la personne. Perte d'espoir pour la réalisation de mes projets de carrière et mes projets personnels. »

X., 50 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance, en invalidité : « J'ai demandé pourquoi on ne m'avait pas engagée. On m'a répondu : "sur ton travail rien à dire, c'est ton physique qui ne plaît pas." »

Isa, 41 ans, atteinte de déficiences physique et psychique : « Je suis discriminée dans mon emploi car plus de 14 mois après ma reprise du travail mon poste n'est toujours pas adapté... j'ai perdu le bénéfice de mon année à temps partiel thérapeutique... pour que les choses avancent j'ai pris un avocat spécialisé... triste réalité. »

Muriel, 47 ans, atteinte d'un plurihandicap : « J'ai dû financer moi-même ma formation de reconversion car le pôle emploi ne voulait pas en me disant "Mais Madame vous êtes handicapée donc restez chez vous, ne faites pas de projets pour votre avenir professionnel". Sachant que je voulais devenir coach pour aider les personnes atteintes d'un handicap, ça m'avait démolie. Mais j'y suis arrivée malgré les difficultés à cause des 8h assise sur une chaise pas confortable. Mais aujourd'hui je suis fière d'y être arrivée. »

Sabrina, 28 ans, atteinte d'une déficience physique : « C'est la double peine "femme et handicapée" pour ce qui est de l'embauche ; les employeurs cherchent le mouton à 5 pattes

donc autant dire que le jeu est perdu d'avance... Seul espoir les grandes institutions type Mairie, Conseil Général encore faut-il tomber au bon moment et sur les bonnes personnes ou avoir un bon réseau car les places sont chères. Concernant le maintien dans l'emploi je me suis vue refuser un tabouret en caisse quand j'étais en poste en sein d'un des magasins de la chaîne Oxybul sous le prétexte que les clients n'étaient pas habitués à voir du personnel assis en caisse... »

X., 22 ans, atteinte d'une déficience physique : « Au vu des propos et comportements que mes amies handicapées cherchant du travail affrontent, le terme discrimination est adéquat. On leur demande pourquoi elles veulent travailler, pourquoi elles ne restent pas chez elles ; après admission suite à des concours (fonction publique) on leur jette à la figure qu'elles sont des "erreurs de casting", qu'ils "n'en ont jamais voulu", etc. Le stage a lieu, propos stigmatisant des tuteurs, harcèlement par email, rejets de leurs dossiers parce que 'nuls', "tu vas voir ton stage tu l'auras pas, on te le validera pas", etc. »

X. 32 ans, atteinte d'une déficience physique : « Je suis actuellement en autoentrepreneuse car pas d'adaptation d'emploi du temps et menace à répétition lorsqu'absence due à mon handicap. »

X., 28 ans, atteinte d'une maladie génétique : « Sous certificat depuis 2 ans, remarques +++ de l'employeur, baisse importante des revenus, insécurité et peur d'être renvoyée. »

X. 31 ans, atteinte d'une maladie génétique, ne travaille plus car sa maladie a évolué : « On me proposait que des CDD ou CDI mais en général ils me remerciaient en fin de période d'essai ou au moment de signer le contrat en CDI, il est bizarrement devenu un CDD. »

Nath, 50 ans, atteinte d'un plurihandicap depuis l'âge de 46 ans : « En tant que femme et chef de service, j'ai subi des discriminations dues à mon handicap sous le prétexte de mon incapacité à me déplacer quotidiennement. On m'a progressivement retiré mes attributions (droit de signature, baisse des niveaux de décision) et limité mon rayon d'action. »

X., 25 ans, atteinte de déficiences physique, sensorielle et psychique depuis l'âge de 17 ans : « Mes demandes d'aménagement sont refusées. Je suis la seule femme de l'entreprise et la seule RQTH. On me dit que je vais bientôt faire un enfant et ne pas pouvoir revenir vu "mon état ". »

X., 50 ans, atteinte de déficience physique, ne travaille plus : « Mère isolée, et avec des séquelles chroniques résultant du handicap, je ne saurais gérer seule tâches du quotidien, enfant et emploi. »

Ressources

Marie-Odile, 53 ans, atteinte de déficiences physique et intellectuelle à l'âge de 38 ans, en invalidité : « Je dois me priver pour clôturer mon budget et ne peux même pas me déplacer lorsque je le souhaite pour une sortie, c'est trop onéreux pour moi... J'ai des soins dentaires à effectuer (pas des moindres) mais cela aussi, c'est un luxe auquel je ne peux prétendre... Mon loyer représente la moitié de ce que je perçois, je suis sur liste d'attente pour un logement social mais malgré la "priorité au handicap" l'attente est de minimum 3 ans... Je survis. »

Muriel, 47 ans, atteinte d'un polyhandicap : « Je ne m'en sors pas financièrement et suis en difficulté car je vis seule et les loyers sont très chers. Pas de logements sociaux de libres. Je ne fais que survivre, je ne vis pas. Ma pension d'invalidité est trop basse. »

Audrey, 37 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance, en couple, un enfant, touche l'AAH : « Revenus qui nous retirent notre AAH donc financièrement étranglée. Mon conjoint touche 1500 € ça influe beaucoup sur le montant versé, nous n'avons pas le droit à la bourse des collèves pour notre enfant ; j'ai besoin d'une aide-ménagère mais je n'en prends pas car notre plafond de ressources estime qu'on doit payer presque intégralement. On peut seulement payer nos factures prioritaires. Pas de sortie, pas de loisirs, demande d'aide financière parfois à nos parents pour acheter des vêtements ou payer quelque chose à notre enfant. »

Armelle, 60 ans, atteinte d'une déficience physique:« Il a fallu que je quitte mon compagnon car j'étais à sa charge, on m'a amputé mon AAH. Je finis mes fins de mois à partir du 15 !!! »

Laure, 24 ans, atteinte d'une déficience physique, en couple : « Je suis dépendante de mon conjoint dans les déplacements, car trop peu de lieux sont accessibles, mais aussi financièrement puisque l'AAH ne suffit pas pour vivre et est diminuée du fait que nous soyons en couple. »

X., 25 ans, atteinte du syndrome d'Ehlers Danlos, ne peut pas travailler, touche le RSA : « Mes ressources ne me permettent rien du tout, ni me loger ni manger, même pas à me soigner correctement. Je suis dépendante de ma mère. »

Jess, 33 ans, atteinte d'une déficience physique, en couple, 3 enfants : « Mon revenu seul me permet quelques courses alimentaires et payer ma mutuelle et mes factures type téléphone. Un remboursement de crédit perso aussi mais je ne pourrais pas m'en sortir sans les revenus de mon conjoint. »

X., 46 ans, atteinte d'un plurihandicap, en couple, 4 enfants, n'a pas trouvé de travail : « Rien, aucun revenu, on ne m'accorde rien. Pas droit au RSA à cause du revenu de mon époux. Je suis une charge, mon handicap coûte de l'argent et je ne contribue en rien aux charges... c'est douloureux comme situation. »

Sabrina, 28 ans, atteinte d'une déficience physique, sans emploi, vit avec l'AAH : « L'augmentation croissante et surtout constante de toutes les charges quotidiennes rend de plus en plus difficile le quotidien et une vision optimiste et sereine de notre futur au sein de la société. N'ayant pas le droit de faire un crédit car les personnes touchant l'AAH n'ont pas le droit de faire de crédit, je suis dans l'obligation de demander à mes parents quand je dois faire des grosses courses ou quand je dois acheter des meubles. Si vous ne travaillez pas, vous êtes en marge de la société, vous n'existez pas, les journées sont longues, déprimantes et vides de sens. »

X. 18 ans, atteinte d'une déficience physique, étudiante : « Je fais face mais en étant obligée de m'organiser et de répartir mes dépenses de loisirs sur un autre mois que celles pour ma santé (location équipement adapté, électro simulateur, suivi ostéopathe et kiné, médicaments). »

X., 65 ans atteinte d'une déficience physique depuis l'âge de 40 ans : « Mariée, ayant le même diplôme que mon mari, j'ai dû arrêter de travailler, j'ai une retraite minable (550 euros pour 27 ans de travail), mon mari est mon mari et moi... j'existe... même s'il a eu une bonne situation. »

Éléonore, 32 ans, atteinte d'une déficience physique, en couple : « AAH non perçue depuis mon mariage, ainsi que la Majoration pour la Vie Autonome, perte de 500 euros d'aides par mois. Je peux payer un quart des charges et le peu restant est mis de côté. »

Sylvie, 52 ans, atteinte de déficiences physique et psychique, en couple, ne travaille plus : « On prend les revenus de mon mari en compte donc pas le droit à l'AAH. Perte de mes revenus donc de 600 euros. Donc perte de revenus du foyer 600 euros en moins. Dépendre de son mari financièrement est un manque de dignité. »

X., 32 ans, atteinte d'une déficience psychique, en couple : « J'ai droit à l'AAH mais elle a été supprimée quand je me suis mariée car mon mari gagnait trop... même quand je ne peux pas travailler du tout. »

Michelle, 62 ans, atteinte d'une déficience physique, maman célibataire, travaille à temps partiel : « Sans le soutien de la famille, les grosses dépenses sont impossibles. Ma mère me soutient financièrement. »

Danielle, 62 ans, atteinte de déficiences physique et sensorielle de naissance, retraitée et célibataire, mère de 4 enfants : « Mes dépenses courantes sont ma priorité, je ne touche pas à mon argent tant que les factures ne sont pas payées. Je vais aux Restos du Cœur depuis que je suis à la retraite, n'ayant plus les moyens de me nourrir correctement. Je ne vais pas au cinéma ou au restaurant, je n'en ai pas les moyens. »

Aides humaines et techniques

Anne-Sophie, 45 ans, atteinte d'une déficience physique, mère de deux enfants : « Les aides ne prennent pas en compte le "travail" des mères auprès de leurs enfants et au sein de leur foyer et les difficultés qu'elles rencontrent pour le mener à bien malgré leur handicap. »

Audrey, 37 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance, en couple, un enfant, touche l'AAH : « Je suis dépendante de mon

conjoint aussi bien pour mes gestes de la vie quotidienne que financièrement. De nos parents également à qui nous demandons de l'aide quand nous sommes proches du rouge vif financier. »

Muriel, 47 ans, atteinte d'un polyhandicap : « Mon fils doit m'aider pour faire le ménage et les courses. Il n'a que 16 ans et ça fait 3 ans que c'est comme ça. »

X., atteinte d'une déficience physique : « Je ne peux vivre seule d'où colocation avec ma mère âgée de 72 ans car besoin d'aide humaine dans certains gestes de la vie. »

Aurore, 25 ans, atteinte d'une déficience physique : « Je vis chez mes parents car financièrement je ne peux pas faire autrement. Ils me conduisent partout. Ils m'aident quand il pleut car je risque de tomber (béquilles très glissantes...), ils me relèvent quand je tombe à cause de mes troubles de l'équilibre. Ils m'aident à aller à la douche car ce n'est pas adapté. Je ne fais plus aucun loisir sans eux ou loin car j'ai peur de tomber ou de ne pas pouvoir tenir la distance à cause des douleurs. Actuellement, je dépends complètement d'eux. »

X., 27 ans, atteinte d'une déficience mentale : « Mes aides sont insuffisantes. J'ai besoin d'aide animalière, d'aides humaines, d'aides pour le logement : des besoins liés à mon handicap non reconnus comme tels (autisme Asperger avec dépression et phobie sociale). »

Marie-Odile, 53 ans, atteinte de déficiences physique et intellectuelle à l'âge de 38 ans, en invalidité : « Je ne peux plus conduire suite à une de mes pathologies, les transports sont trop éloignés ; j'aurais aimé un scooter électrique pour me déplacer mais c'est un coût bien trop élevé par rapport à mes revenus d'invalidité ! Je suis

dépendante d'une aide humaine, n'ayant plus de famille ni d'amis proches. J'ai une assistante de vie et heureusement... mais quand elle n'est pas là, c'est difficile. »

X., 31 ans, atteinte d'une maladie génétique, en couple : « A 30 ans mon corps est plus mal au point qu'une personne de plus de 70 ans. Mais je n'ai pas le droit aux aides : fauteuil coquille, chaussures orthopédique, aides au sorties autre que médicales ; vu que je n'ai pas 60 ans, je ne peux pas être suivie en gérontologie (aide : APA). Sans mon mari, je serais perdue et à mon avis plus sur terre. Je ne peux pas faire de courses, les papiers administratifs sont devenus une vraie phobie (j'en pleure d'un tel acharnement à devoir tout justifier). J'ai également besoin de lui pour me laver et aller au WC régulièrement. Je suis également obligée d'attendre qu'il rentre du travail pour pouvoir manger (fausses routes). Il gère tout. »

X. 22 ans, atteinte d'une déficience physique, étudiante : « Mon AAH sert à payer mes médicaments et à épargner pour la prochaine panne de mon fauteuil qui m'immobilisera plusieurs mois minimum et pour lequel je devrai avancer toute la somme pour pouvoir retourner en cours plus vite. Mes parents paient encore certains frais médicaux (les rendez-vous), l'essence (véhicule handicap, consomme beaucoup), l'assurance pour celui-ci (plus de 1300 euros par an, inassumable pour moi), mes livres de cours, etc. Étant au Crous, je n'ai pas à payer mes charges (électricité et eau incluses dans le loyer) et le prix est bas, mais vu le prix d'un appartement accessible hors Crous, je pourrais difficilement le faire. »

X., 39 ans, atteinte d'une déficience sensorielle : « Je fais une bonne partie de mes courses avec mon père, il m'assiste dans les démarches administratives. S'il venait à disparaître, je devrais demander à quelqu'un d'autre. »

X., 32 ans, atteinte d'une déficience psychique :
« Je n'ai pas d'aides réelles. C'est mon mari qui me soutient, en plus de son travail à temps plein, de ses déplacements professionnels, entretien de la maison, courses, préparations des repas. »

Véronique, 47 ans, atteinte d'une déficience physique, mère célibataire : « Très difficile avec un enfant à charge et en vivant qu'avec l'AAH, pension alimentaire heureusement réévaluée à la hausse mais les juges ont du mal à se rendre compte et à prendre en compte le handicap correctement dans une situation. Préjugés, mauvaise appréciation des besoins, sous-estimation des restes à charge non reconnus et parfois très importants. Je suis dépendante de ma mère alors que j'aimerais être vraiment autonome et ne dépendre de personne de la famille. »

X., 53 ans, atteinte de déficiences physique et sensorielle depuis l'âge de 47 ans, divorcée, en invalidité : « Heureusement que mes parents sont là pour m'aider financièrement et m'emmener en vacances tous frais payés... »

X., 32 ans, atteinte d'un handicap physique de naissance : « Mon agence de services à la personne ne met pas tout mon plan d'aide en place et m'impose des auxiliaires de vie homme pour une aide à la toilette et à l'habillage (que je ne peux refuser car je suis prévenue à la dernière minute et que l'on vous répond qu'il n'y a pas assez de personnel) et ce, sur le long terme et la situation se répète. »

Prévention et santé

Anne-Sophie, 45 ans, atteinte d'une déficience physique : « Le fait de devoir constamment se battre pour faire valoir ses droits de femme en situation de handicap, en plus de se battre contre sa maladie /handicap finit par être épuisant. »

X., 22 ans, atteinte d'une déficience physique :
« Comment faire un test pour le VIH quand en entrant dans le service on vous demande si vous êtes perdue, puis quel centre vous a amenée ici ? »

X., 32 ans, atteinte d'une déficience physique, en couple : « À l'hôpital en tant que femmes nous sommes très peu écoutées. J'ai subi à plusieurs reprises des soins violents alors que je précisais qu'ils devaient se faire autrement. Exemple, mes veines claquent, à plusieurs reprises de grosses aiguilles ont été insérées malgré demande du médecin, ce qui a provoqué de grosses réactions physiques. J'ai été perdue 36h dans un service hospitalier parce que j'avais trop mal pour me signaler. Sans parler des violences gynéco et psy que je ne détaillerai pas ici car trop difficiles. »

X., 34 ans, atteinte d'une déficience psychique :
« Je suis autiste, la communication n'est pas mon fort. Dans le domaine de la santé, c'est difficile de me faire croire... »

X., 60 ans, atteinte d'une déficience physique :
« Tout examen médical est galère : gynécologue. Dépistage !! Souvenirs effroyables de la préparation à une coloscopie, etc. »

Peggy, 45 ans, atteinte du syndrome d'Ehlers-Danlos : « On ne sait pas à quoi on a le droit, on me dit trop valide pour certaines aides, on ne sait vers qui se tourner, certains médecins vous traitent de folle ! Un médecin m'a dit que j'étais une malade imaginaire alors que le diagnostic est posé par une généticienne. »

X., 30 ans, atteinte de déficiences physique, sensorielle et psychique depuis l'âge de 27 ans : « Le diagnostic du SSPT a pour moi été un parcours du combattant, et les médecins m'ont laissée en errance diagnostique pendant des années (alors que je remplissais toutes les cases classiques !) »

Audrey, 37 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance : « À l'hôpital lors des toilettes, intimité pas du tout respectée et manipulation sans ménagement. »

Violences

X., 20 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance, en couple : « Je n'ai pas connu la notion d'intimité avant de vivre seule (18 ans) car on banalisait le fait de me déshabiller, de m'aider à me laver, de m'habiller sans prendre en considération que mon corps évoluait. Plusieurs fois des inconnu(e)s me touchaient la jambe, le bras, le visage sous prétexte de témoigner de la "compassion". Plusieurs fois des hommes ont voulu me pousser pour m'emmener, je ne sais où sous prétexte de m'aider et j'ai été victime d'une agression sexuelle à l'adolescence. De plus, suite à plusieurs agressions verbales, attouchements et agressions physiques, en plus de me voir comme un objet à qui on peut imposer son aide (pousser mon fauteuil sans mon consentement), je me sens constamment en insécurité, surtout en public. »

X., 46 ans, atteinte d'un plurihandicap depuis l'âge de 8 ans : « J'ai subi des violences physiques, sexuelles, psychologiques, verbales, financières. Je suis souvent un morceau de viande sur roulette. »

X., 27 ans, atteinte d'une déficience mentale (autisme Asperger) : « J'ai été victime d'abus sexuels, d'abus de confiance, de manipulation, d'hospitalisation abusive en hôpitaux psychiatriques, de médications abusives. »

X., 45 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance : « Maltraitance hospitalière par refus de considérer ma maladie et ses conséquences, c'est systématique à chaque hospitalisation (ou passage aux urgences). Refus de soins, refus

de considérer la douleur, refus de prendre en compte mes besoins particuliers. »

X., 41 ans, autiste : « J'ai vécu tous types de violences, tout particulièrement dans mon enfance et mon adolescence. Une ostéopathe vue récemment, pour des problèmes de douleurs importantes et récurrentes, m'a dit que mon corps était dans le même état que celui d'une personne ayant vécu la guerre... »

X., 70 ans, atteinte d'une déficience physique à 55 ans : « J'ai été victime de violences sexuelles : des rapports forcés alors que je ne peux pas me défendre. »

Eva, 38 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 17 ans : « Violée par un ex petit ami alors que j'avais reçu une dose de Rémikad Mon ex mari profitait de mes différentes hospitalisations ou arrêt pour contracter des crédits en nos noms...je le découvrais plusieurs mois après et je devais combler les découverts occasionnés... »

X., 61 ans, atteinte d'un plurihandicap depuis 14 ans, en couple : « J'ai été mariée 32 ans à un homme autoritaire et manipulateur qui m'a bien aidée à me dévaloriser, qui m'a maltraitée moralement et m'a laissée pratiquement sur la paille, j'ai mis longtemps à me reconstruire et j'ai conscience que je ne suis pas vraiment guérie et que je devrais reprendre un suivi psy. »

X., 35 ans atteinte d'une déficience physique à l'âge de 22 ans : « Tentative quotidienne de me faire culpabiliser et de vouloir m'infantiliser de la part de ma famille : chantage affectif, culpabilisation... et méchanceté gratuite dans les transports et les files d'attente la dernière en date "vous êtes handicapée ; enfin si vous n'étiez pas en surpoids, vous ne seriez pas handicapée, vous êtes un poids pour la société". »

Aurore, 25 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance : « Tu ferais mieux de mettre des pantalons si tu veux pas qu'on te critique » ; « tu es un monstre » ; « arrête de faire ta chochette et cours ! » ; « tu devrais faire de la chirurgie esthétique pour corriger ta cicatrice » ; « comment avez-vous pu faire des études avec ce pied ? » Tout ça, ça marque. Les regards qui en disent longs également. »

Sophia, 31 ans, atteinte d'une déficience physique : « C'est pas si simple, nous on ne peut pas prendre nos jambes à notre cou et partir ! »

X., 18 ans, atteinte d'une déficience physique depuis l'âge de 11 ans : « Mots maladroits voire carrément déplacés, ruinant espoir et confiance en moi. »

X., 50 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 4 ans : « Je parlais plus de négligence que de violence. Une "famille" qui ne m'a pas tirée vers le haut, ne m'a pas montré d'horizon possible, m'a plutôt conditionnée à me résigner. »

X., 32 ans, atteinte d'une déficience psychique de naissance : « J'ai subi des violences physiques, sexuelles, psychologiques, verbales, financières. Je ne veux pas en parler. »

Véronique, 47 ans, atteinte d'une déficience physique de naissance, mère célibataire : « Victime de mon conjoint, j'avais une dépendance financière et moins d'autonomie pour "partir"... Une séparation et un divorce difficile, en lien avec le handicap, pressions pour m'obliger à faire des choses que je ne peux pas faire concernant les déplacements pour le droit de garde... finalement la Justice m'a entendu. Mais les pressions demeurent et peu d'aide aux déplacements dans ce cadre ! »

X., atteinte d'une déficience physique de naissance : « Giflée dans un bus quand j'ai demandé une place prioritaire en présentant ma carte. Moqueries fréquentes pendant mes études car troubles de l'élocution et claudication. »

Marie, 56 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 50 ans : « J'ai vécu 3 ans avec un pervers manipulateur narcissique, ce qui se fait de plus dur dans ce domaine. J'ai subi des violences par mon ex compagnon, c'est lui qui m'a déclenché cette maladie. Ensuite quand il a su que j'étais malade, en plus de la maltraitance morale, j'avais ses moqueries. »

X., 41 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 35 ans : « Chaque jour, ce ne sont pas des coups physiques, mais la société est très violente avec les personnes différentes, le corps médical nous maltraite quotidiennement, et le pire c'est que ce n'est pas intentionnel, c'est juste "naturel". La société est déjà violente pour les femmes, pour les handi, d'autant plus pour les femmes handi. »

Aude, 24 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 16 ans : « Je pense en particulier à la fois où un médecin que j'ai dû voir pour une procédure médicale, m'a demandé de me mettre en sous-vêtements devant lui, juste pour voir si je pouvais me baisser correctement et me demander de me rhabiller... Pour moi, c'est une violence psychologique que je n'aurais jamais dû subir. Si j'avais été un homme, ce médecin ne m'aurait sûrement jamais demandé de me mettre en sous-vêtements. »

X., 57 ans, atteinte d'une déficience physique à l'âge de 29 ans, mère célibataire de 3 enfants : « J'ai subi des violences physiques, psychologiques, verbales et financières de la part de mon conjoint. Elles n'ont pas été reconnues par la justice. »

X. 65 ans atteinte d'un plurihandicap : « J'ai subi différentes formes de violences. Trop compliqué à expliquer mais j'ai dû porter plainte et non-lieu car pas d'enquête de faite ! À quoi bon nous inciter à porter plainte alors que même la police refuse souvent de l'enregistrer ! »

Mathilde, 24 ans, atteinte d'un plurihandicap depuis l'âge de 6 ans : « J'ai été victime d'un viol, de harcèlement moral. La justice ne prend pas au sérieux les violences morales et verbales. »

X., 53 ans, atteinte de déficiences physique et sensorielle depuis l'âge de 47 ans : « Mise à la porte par mon mari suite à la maladie et au handicap, difficulté à trouver un avocat accessible et acceptant l'aide judiciaire pour le divorce. Mari à 800 kms (j'ai dû rentrer chez mes parents), problèmes de déplacements pour rencontrer mon second avocat qui était lui aussi à 800 kms, le 1er était sur place pas accessible, tout s'est fait par téléphone et mail... »

Danielle, 62 ans, atteinte de déficiences physique et sensorielle de naissance, retraitée et célibataire, mère de 4 enfants : « J'ai le sentiment que mon mari a profité de ma vulnérabilité en tant que femme en situation de handicap. Exemple : "Je ne veux pas d'une boiteuse dans ma vie". »

Représentation

X., 22 ans, atteinte d'une déficience physique : « Nous n'existons que pour les documentaires larmoyants je crois. »

X., 44 ans, atteinte d'une déficience physique : « Les hommes en fauteuil roulant sont des héros, les femmes sont présentées comme des victimes ».

X., 65 ans atteinte d'un plurihandicap : « On n'a jamais le droit à la parole. Nous sommes de la quantité et qualité négligeables pour tous ! »

X., 27 ans, atteinte d'une déficience mentale (autisme Asperger) : « On ne parle jamais des femmes autistes Asperger. On parle surtout des enfants, et garçons. »

Nath, 50 ans, atteinte d'un plurihandicap depuis l'âge de 46 ans : « Moins de visibilité et sentiment d'absence de légitimité chez de nombreuses femmes. »

Danielle, 62 ans, atteinte de déficiences physique et sensorielle de naissance, retraitée et célibataire, mère de 4 enfants : « Je pense que les femmes ne sont pas assez incluses dans les débats. Dans le sport, on ne présente que des hommes en situation de handicap. On ne dit jamais dans les médias que les femmes en situation de handicap mettent des bébés au monde ! »

RÉFÉRENCES DES TEXTES DU PRÉAMBULE

➔ **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** – 18 décembre 1979

Texte fondateur pour les droits des femmes abordant toutes les problématiques : égalité des droits entre hommes et femmes, éducation, emploi, santé, vie économique et sociale, etc.

<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cedaw.aspx>

➔ **Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes** – 20 décembre 1993

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/48/104&Lang=F

➔ **Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées** – 13 décembre 2006

Ratifiée par la France en 2010, elle précise dans son préambule que « *les femmes et les filles handicapées courent souvent, dans leur famille comme à l'extérieur, des risques plus élevés de violence, d'atteinte à l'intégrité physique, d'abus, de délaissement ou de défaut de soins, de maltraitance ou d'exploitation* ».

Dans son article 16.5, la Convention demande aux États Parties de mettre en place « *une législation et des politiques efficaces, y compris une législation et des politiques axées sur les femmes et les enfants, qui garantissent que les cas d'exploitation, de violence et de maltraitance envers des personnes handicapées sont dépistés, font l'objet d'une enquête et, le cas échéant, donnent lieu à des poursuites* ».

Son article 3 souligne le principe de « *l'égalité entre les hommes et les femmes* ».

Dans son article 6 dédié aux femmes handicapées, la Convention attend des États Parties qu'ils « *reconnaissent que les femmes et les filles handicapées sont exposées à de multiples discriminations, et ils prennent les mesures voulues pour leur permettre de jouir pleinement et dans des conditions d'égalité de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. Les États Parties prennent toutes mesures appropriées pour assurer le plein épanouissement, la promotion et l'autonomisation des femmes, afin de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncés dans la présente Convention* ».

Dans son article 28 consacré au niveau de vie et à la protection sociale, la Convention souligne la nécessité d'« *assurer aux personnes handicapées, en particulier aux femmes et aux filles et aux personnes âgées, l'accès aux programmes de protection sociale et aux programmes de réduction de la pauvreté* ».

<http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>

➔ **Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à destination des États membres sur la protection et la promotion des droits des femmes et des filles handicapées – 13 juin 2012**

Cette recommandation demande aux États membres notamment « de prendre les mesures législatives appropriées ainsi que d'autres actions positives susceptibles d'encourager la participation des femmes et des filles handicapées dans tous les domaines de la vie en tant que citoyennes jouissant d'une égalité de droits et d'obligations, en particulier tenant compte des domaines suivants : égalité et législation antidiscriminatoire ; recherches, données et statistiques, participation à la vie politique et publique, et à la prise de décision ; éducation et formation ; emploi et situation économique ; soins de santé et réadaptation ; accès à la protection sociale et aux services de proximité ; droits sexuels et génésiques, maternité et vie familiale ; accès à la justice et protection contre l'exploitation, la violence et les mauvais traitements ; participation à la vie culturelle et sportive, aux loisirs et au tourisme ; sensibilisation et changement d'attitudes ».

<http://bit.ly/2EvQgYx>

➔ **Résolution du Parlement européen sur les femmes handicapées – 11 décembre 2013**

Dans son point 2, elle « insiste pour que les stratégies en matière de handicap intègrent la dimension de genre ; souligne en retour l'importance d'intégrer le handicap selon le genre dans les politiques, programmes et mesures en matière de genre, afin d'améliorer la reconnaissance et la compréhension du caractère intersectoriel du genre et du handicap dans la législation et les politiques de l'Union européenne et des États membres (...) ».

A noter aussi son point 10 dans lequel elle « insiste sur le fait que l'inclusion suppose de contrer les stéréotypes en véhiculant des images positives par l'usage d'expressions culturelles et de campagnes de sensibilisation qui apportent une présentation objective d'images de femmes handicapées et l'exposition de la variété de rôles qu'elles peuvent assumer au quotidien dans la société, ainsi qu'en ciblant certaines représentations des handicaps dans la sphère publique, étant donné que c'est précisément ce domaine qui est à la traîne ; souligne que les médias jouent un rôle important dans la diffusion d'informations concernant les femmes handicapées et qu'ils doivent contribuer à opérer un changement positif dans le comportement public envers celles-ci (...) ».

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2013-0579+0+DOC+XML+V0//FR>

➔ **Rapport du Défenseur des droits sur l'emploi des femmes en situation de handicap – 14 novembre 2016**

https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_sur_lemploi_des_femmes_en_situation_de_handicap-accessiblefinal.pdf

➔ **5^e plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019)**

« (...) deux objectifs : le repérage et la prise en charge des femmes handicapées victimes de violences, la connaissance par le phénomène des violences faites aux femmes handicapées. »

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/11/5e-plan-de-lutte-contre-toutes-les-violences-faites-aux-femmes.pdf>

PRÉSENTATION D'APF FRANCE HANDICAP

APF France handicap est une importante organisation française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Créée en 1933, connue et reconnue jusqu'en avril 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France, APF France handicap rassemble aujourd'hui 100 000 acteurs : adhérent.e.s, élu.e.s, salarié.e.s, bénévoles et volontaires, usager.e.s, sans compter ses dizaines de milliers de donateurs, donatrices et sympathisant.e.s.

APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

Basée sur un fonctionnement démocratique, l'association agit, dans le cadre de son projet associatif et de son plaidoyer, contre les discriminations et pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille. Deux piliers guident son action : l'approche inclusive et celle par les droits.

APF France handicap intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures (délégations, services et établissements sociaux et médico-sociaux et entreprises adaptées).

Elle est notamment engagée dans la représentation, la défense et la promotion des droits des personnes ; le soutien aux personnes en situation de handicap et à leurs proches ; la dispense de réponses sociales, de soins à domicile ou en établissement et de solutions d'hébergement ; l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap.

Son modèle socio-économique unique et original en Europe permet à APF France handicap d'être en adéquation avec les projets et besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille en développant des solutions d'accompagnement innovantes.

APF France handicap sur le Web

www.apf-francehandicap.org





apf-francehandicap.org

